Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260429-2026_46-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-45

L'an deux mil vingt six, le 29 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Marie COLLEC DECIMO, Delphine MASSON, Yann BRIAND, Françoise CABIOCH LE GALL Martine LE GUELLAFF, Françoise LOVAERT LE MITOUARD, Pierre LAUNAY, Michel SCORNET, Thierry MERRAND, Maud LE BRAS CROSSARD, Pascaline LEY, Marius TILLY, Yannick L'HERMITTE, Réjane LOUIN, Corinne CHOQUER, Gwenaël PRIGENT.

Etaient absents : Nicolas TANGUY

Secrétaire de séance : Marius TILLY

Objet : Autorisation au Maire à ester en justice – Dossier 2602835-4 Tribunal Administratif Mme Clémence COMMUNAL c/ COMMUNE de LOCQUIREC

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une requête, en date du 27 avril 2026, présentée par Mme Clémence COMMUNAL contre la Commune de LOCQUIREC au Tribunal Administratif de Rennes demandant d'annuler, avec toutes conséquences de droit, la décision expresse de rejet en date du 2 décembre 2025 par laquelle la commune de Locquirec a refusé de faire droit à la demande de Mme Clémence COMMUNAL du 10 novembre 2025 relative à sa situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et une abstention,

Autorise le Maire à ester en justice dans ce dossier afin de défendre les intérêts de la Commune,

Décide de faire appel au Cabinet ARES Avocats de Rennes pour la représenter.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

Le Secrétaire

Marius TILLY

Le Maire,

Gwenolé GUYOMARC'H

MAIRIE DE LOCQUIREC 29241